



Convocation à l'Assemblée générale

Par **Midesh77**, le **05/08/2018** à **22:04**

Bonjour Madame, Monsieur,

La convocation à AG a bien été envoyée en recommandé A/R, mais la dernière question a été envoyée peu après en lettre simple. La décision prise lors de l'AG concernant cette question en lettre simple est-elle recevable ?

Merci de votre aide, si possible avec textes/références/ jurisprudence ...

Deuxième point : Comment demander l'aide juridictionnelle ?

MERCI !

Par **santaklaus**, le **06/08/2018** à **10:09**

Bonjour,

Pour demander l'aide juridictionnelle voyez ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1444>

SK

Par **santaklaus**, le **06/08/2018** à **10:43**

Bonjour,

Article 64 du décret:

"Toutes les notifications et mises en demeure prévues par la loi du 10 juillet 1965 susvisée et le présent décret sont valablement faites :

- par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. ...
- par voie électronique dans les conditions et selon les modalités fixées aux articles 64-1 à 64-4.

Toutefois, la notification des convocations prévues au présent décret ainsi que celle de l'avis mentionné à l'article 59 ci-dessus peuvent valablement résulter d'une remise contre récépissé ou émargement."

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006061423>

Une résolution transmise par courrier simple ne m'apparaît pas recevable.

SK

Par **Midesh77**, le **06/08/2018** à **11:10**

MERCI beaucoup SANTAKLAUS pour votre rapidité et votre précision ! Vous portez bien votre nom ;-)

Il n'y a plus qu'à !...

Par **santaklaus**, le **06/08/2018** à **12:49**

Re

Au fait, "La décision prise lors de l'AG concernant cette question en lettre simple", si je ne suis pas indiscret quelle était la question ?

SK

Par **Midesh77**, le **07/08/2018** à **20:35**

Alors ça concerne l'acceptation d'un devis de géomètre expert pour refonte d'un règlement de copropriété datant de 1960, avec recalcul des tantièmes... Tout cela en prévision de travaux importants ;-) vous comprenez le pourquoi du comment.

En tout cas merci de m'avoir confortée dans ma position.